

COMMUNE DE PLEYBER CHRIST
SEANCE ORDINAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 JANVIER 2016

L'an deux mil seize 18 janvier à 18h30

le Conseil Municipal de la commune de Pleyber–Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Piriou maire,

Étaient présents : Piriou Thierry, Gaouyer Nathalie, Fer Michel, Larhantec Danièle, Croguennec Jean- François, Zouaillec Yvon, Jacq Christian, Dilasser Martine, Da Silva Maria des Lourdes, Quere Joël , Péran Bruno, Vieillard Marie Claude, Goulhen Géraldine, Crenn Gilles, Inizan Frédéric, Kerguillec Julien, Hameury Eddie. ,

Absent : Joël HUET (Procuration M Fer) Le Bozec Sandrine (procuration N Gaouyer), Rodde Sylvie (procuration Vieillard MC), Parcheminal Marie Claire (Procuration D Larhantec)

Secrétaire de séance : Eddie Hameury . a été élu secrétaire

Recomposition du conseil communautaire

Par arrêté du 22 décembre 2015, Monsieur le Préfet du Finistère a arrêté la composition du conseil communautaire de Morlaix Communauté. Cette recomposition fait suite à l'élection municipale partielle organisée pour compléter le conseil municipal de Sainte Sève. Ainsi, conformément à la loi du 9 mars 2015 le nombre de conseillers communautaires est dorénavant fixé à 52 sièges. Pour Pleyber-Christ, notre représentation au sein du conseil communautaire passe dorénavant de 3 à 2 Les conseillers communautaires sont élus au sein du conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Il est procédé à l'élection des délégués communautaires conformément à l'article L 5211-6-1 1°c du Code Général des Collectivités Locales

Sous la présidence de Monsieur le Maire il est procédé à la constitution d'un bureau de vote composé de 2 assesseurs et d'un secrétaire de séance .

Mesdames Goulhen et Vieillard sont nommées assesseurs, Mr Eddie Hameury est nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire invite chaque membre du conseil municipal à voter

Nombre de conseillers ayant pris part au vote 21

Nombre de votants 21

Nombre de suffrages annulés 0

Bulletins Blancs..... 3

Nombre de suffrages exprimés 18

Majorité absolue 11

A l'issue du scrutin la liste composée de

Monsieur Thierry Piriou délégué titulaire

Madame Martine Dilasser , déléguée titulaire

Monsieur Joël Quéré, délégué remplaçant

Est installée dans sa fonction de représentation de la commune de Pleyber-Christ au conseil communautaire de Morlaix Communauté

- Création d'un poste supplémentaire de conseiller municipal délégué

Information

A compter du 18/01/2016 Monsieur Joël QUERE , conseiller municipal est délégué pour traiter l'ensemble des affaires communales liées à la collecte et au traitement des déchets, ainsi que toutes les affaires liées à la sécurité routière.

- Garantie d'emprunt Le logis Breton , réalisation de 8 logements (villa HEOLIYOU)

L'espace Guevel accueillera en 2017 8 logements sociaux supplémentaires financés par le Logis Breton . Il s'agit de 2 petits collectifs R+1 composés chacun de 4 T3 , les villas Heoliou

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du CGCT

Vu l'article 2298 du code civil

Conformément aux principes de financement actés sur le territoire, la commune cautionne les prêts à hauteur de 50 % .

Il est demandé au conseil municipal de garantir 50 % de l'emprunt de 701 898 € nécessaire au financement de cette opération

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Pleyber-Christ accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 701 898 € souscrit par LE LOGIS BRETON, ci après l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Ce prêt est constitué de 4 lignes de prêt est destiné à financer 8 logements situés espace Guevel » 29410 PLEYBER-CHRIST

Article 2 Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes

Ligne du Prêt	PLUS
Montant	286 091 €
Durée totale	40 ans
Durée de Préfinancement	16 mois
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0.6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalités de révision	<i>Double révisabilité limitée DL</i>
Taux de progressivité des échéances	De 0 % à 0.50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le Taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt	PLUS Foncier
Montant	63 685 €
Préfinancement : Durée totale	50 ans

Durée de la phase de Préfinancement	16 mois
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalités de révision	<i>Double révisabilité limitée DL</i>
Taux de progressivité des échéances	De 0 % à 0.50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le Taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i>

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt : Montant	PLAI 288 010 €
Préfinancement : Durée totale Durée de la phase de Préfinancement	40 ANS 16 MOIS
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -0.2 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalités de révision	<i>Double révisabilité limitée DL</i>
Taux de progressivité des échéances	De 0 % à 0.50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le Taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i>

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt : Montant	PLAI FONCIER 64 112 €
Préfinancement : Durée totale	50 ANS

Durée de la phase de Préfinancement	16 MOIS
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -0.2 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalités de révision	<i>Double révisabilité limitée DL</i>
Taux de progressivité des échéances	De 0 % à 0.50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le Taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i>

Article 3 La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé et par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieur à douze (12) mois. Les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts sur la période

Article 4 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer , en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de Celui-ci

Article 5 Le Conseil Municipal autorise Le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur

- Garantie d'emprunt Armorique Habitat Lein Vras 2 pavillons en VEFA

Le Conseil Municipal autorise Armorique Habitat va construire 2 pavillons en VEFA sur le lotissement de Lein Vras 1 T3 et 1 T4

Vu la demande formulée par Armorique Habitat tendant à la construction de 2 logements au lotissement de Lein Vras

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du CGCT

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt n° 42101 en annexe signé entre la SA HLM d'Armorique ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

Article 1 : le conseil municipal de Pleyber-Christ accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le Prêt d'un montant total de 208 095 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions dudit contrat de prêt n° 42101 constitué par 2 lignes du prêt
Ledit contrat en annexe fait partie intégrante de la présente délibération

Article 2 : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, et renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt

Demande de subvention Travaux de réhabilitation école primaire Jules Ferry et construction d'un Self service

L'école Jules Ferry accueille actuellement 155 élèves repartis en 7 classes. Le service de cantine se déroule actuellement en deux services, dans deux réfectoires contigus et l'on constate depuis quelques années un montée progressive du nombre de rationnaires servis. Aujourd'hui environ 120 enfants fréquentent chaque jour le service de restauration. Les locaux sont à saturation de capacité d'accueil et les conditions de travail des personnels se dégradent, notamment au niveau du bruit. Parallèlement depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en 2014, les équipes d'animation sont confrontées à un manque locaux afin de permettre la pleine expression des activités,

La commission scolaire après étude a proposé de travailler à la réalisation d'un self service qui permettrait de diminuer la surface de la salle de restaurant et récupérer un ancien réfectoire pour en faire une salle d'animation.

Parallèlement la commission travaux souhaite reprendre, afin de travailler à la rénovation énergétique du bâtiment, l'ensemble des menuiseries bois portes et fenêtres afin d'installer des doubles vitrages. Un projet de rénovation de couverture et installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture orientée Sud est proposée

Le service travaux de Morlaix communauté est chargé du suivi de cette opération, travaux évalués à 420 000 € HT

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

Approuve le Projet

Sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2016

Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du Contrat de Territoire

Autorise Monsieur le Maire à consulter sous forme de procédure adaptée et à signer les actes afférents

- Assainissement : Etablissement d'un Plan Pluri annuel d'Investissement, signature d'un accord de programmation avec l'agence de l'eau -

Le réseau assainissement de la collectivité a besoin de réhabilitations. Un travail s'est engagé depuis l'an dernier avec l'agence de l'eau Loire Bretagne afin de convenir d'un plan Pluri annuel d'investissement. Ce programme réalisable sur 3 ans comprend :

Le déplacement du point de rejet de la station d'épuration
Le contrôle des branchements sur l'ensemble du réseau
Des test à la fumée sur l'ensemble du réseau
Le contrôle des boites de branchement
Un programme de réhabilitation de branchements non conformes
La mise en place d'un assainissement semi collectif sur le vallon du Pont
Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer l'accord de programmation proposé par l'agence de l'eau . Montant total des travaux estimés à 445 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'accord de programmation agence de L'eau Loire Bretagne
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental sur l'ensemble des travaux prévus à l'accord de programmation Loire Bretagne
- **Autorise** Monsieur le Maire à consulter sous forme de procédure adaptée et à signer les actes afférents

Demande de subvention rue de la République

La rue de la république axe central de la commune se transforme. Après réalisation de l'espace Guevel, une réhabilitation de la rue devient nécessaire afin d'effectuer une jonction d'aménagement entre le nouveau quartier et les aménagements de sécurité réalisés en fin des années 90 (circulations douces)

Le présent projet, comprend la reprise du réseau d'assainissement sous la chaussée, la sécurisation des cheminements par la réalisation d'une piste cyclable et les aménagements paysagers afférents. L'installation d'une borne de recharge des véhicules électriques et son stationnement dédié est également prévu au projet

Montant total de l'opération 398 811 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Le maire à solliciter l'aide de l'Etat et l'aide du Conseil Départemental

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet
- **Sollicite** l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2016
- Sollicite le Conseil Départemental du Finistère
- **Autorise** Monsieur le Maire à consulter sous forme de procédure adaptée et à signer les actes afférents

Enquête publique EARL Le Goff

Par arrêté du 27/11/2015, le Préfet du Finistère a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 28 décembre au 28 janvier inclus.

L'enquête publique vise à autoriser L'EARL Le Goff, dont le siège social est situé au Quinquis en Landivisiau à, étendre son élevage porcin de 1630 animaux équivalents à 4 580 animaux équivalents

Le territoire de la commune est compris dans le rayon d'enquête publique,

Après avoir entendu les explications

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

Donne un avis DEFAVORABLE. à l'extension de l'élevage porcin de l'EARL Le Goff

Enquête publique Plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Morlaix-Ploujean

Par arrêté du 02/12/2015, le Préfet du Finistère a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 28 décembre au 15 janvier inclus.

L'enquête publique vise à autoriser le Plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Morlaix-Ploujean

Après avoir entendu les explications

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

Donne un avis FAVORABLE à l'approbation du plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Morlaix-Ploujean

Divers :

Proposition de déplacement à WURSELEN du 05 au 09 mai, dans le cadre du Jumelage

Projet de foyer de vie Les Genets d'Or qui souhaitent conforter le foyer de vie de Pleyber en créant 12 à 15 places supplémentaires. Cette extension se ferait sur l'aile Sud de l'ancienne résidence du Brug actuellement occupée au RDC par l'ADMR et à l'étage par le foyer de vie. Un avis de principe favorable a été obtenu du la part du conseil Départemental.